LawInside.

Rétrospective en droit des contrats | 2023

Simone Schürch

Janvier 2023 | Décembre 2023

TF, 20.12.2022, 4A_152/2021

Cession des droits de garantie et PPE : quelques précisions jurisprudentielles

En matière de cession des droits de garantie, par application analogique de l'art. 467 al. 2 CO, la cessionnaire (l'acheteuse) du droit à la réparation est tenue de faire valoir en priorité le droit cédé ; la prestation due par la cédante restant en suspens entretemps (ANL). http://www.lawinside.ch/1277/

ATF 149 III 242

La prescription applicable à l'action en responsabilité contre l'assurance de protection juridique

Les prétentions en dommages-intérêts contre une assurance de protection juridique qui aurait violé son devoir de diligence par les conseils fournis se prescrivent selon l'art. 127 CO, et non selon l'art. 46 al. 1 LCA (CdS). http://www.lawinside.ch/1285/

ATF 149 III 202

L'inclusion de l'indemnité de vacances au salaire global de la travailleuse employée à plein temps

Si une travailleuse est employée à plein temps auprès de la même employeuse, une convention prévoyant l'inclusion exceptionnelle du salaire afférent aux vacances dans le salaire global est exclue même lorsque le salaire mensuel de la travailleuse varie (VS). http://www.lawinside.ch/1288/

ATF 149 III 71

La qualification en droit suisse d'une Parental Guarantee

Le tiers non partie au contrat et au bénéfice d'une stipulation pour autrui parfaite peut se voir imposer des conditions d'exercice de la créance dont il dispose, notamment une élection de for et de compétence. Le contrat qui oblige un tiers à exécuter une obligation en nature ne peut résulter en un cautionnement, même si le bénéficiaire finit par introduire une action tendant au paiement d'une somme (ALa). http://www.lawinside.ch/1291/

ATF 149 III 61

Le moment de la conversion d'une créance en monnaie étrangère invoquée en compensation d'une créance en francs suisses

La compensation d'une créance en francs suisses par une créance libellée en monnaie étrangère est possible moyennant la conversion de la créance en monnaie étrangère. Le moment déterminant pour la conversion de créance est celui où se produisent les autres effets de la compensation selon l'art. 124 al. 2 CO, à savoir au premier moment où les créances

LawInside.

pouvaient être compensées. Ce moment correspond, pour le créancier invoquant la compensation, au moment où sa créance est exigible et que la créance compensée est exécutable et non au moment de la déclaration de compensation (VS). http://www.lawinside.ch/1298/

ATF 149 III 54

L'interruption de la prescription par le dépôt d'une action dans la mauvaise monnaie

L'introduction d'une demande en paiement qui contient des conclusions dans la mauvaise monnaie interrompt le délai de prescription de la demande dans la monnaie exacte (ANL). http://www.lawinside.ch/1311/

ATF 149 III 304

Le fardeau de l'allégation et de la preuve de la péremption d'un droit

Le respect du délai péremptoire prévu à l'art. 336b al. 1 CO pour s'opposer à un licenciement n'est pas un fait implicite. Il appartient à la partie qui entend déduire un droit de cette disposition d'alléguer et de prouver qu'elle a respecté ce délai (ANL). http://www.lawinside.ch/1345-2/

TF, 11.07.2023, 4A_372/2022

Clause insolite dans les conditions générales d'un contrat informatique

Une clause standardisée dans les conditions générales d'un contrat informatique impartissant au client trente jours au maximum pour s'opposer aux prestations facturées au moyen d'un courrier recommandé est insolite, car elle porte sérieusement atteinte à la situation juridique du client. Il en va de même pour une clause prévoyant une indemnité forfaitaire en cas de résiliation par le client sans faute de l'entreprise fournissant le logiciel informatique (AL). http://www.lawinside.ch/1352/

ATF 149 III 405

Dernier moment pour chiffrer ses conclusions et la cession d'un droit de préemption

Chiffrer la demande au moment des dernières plaidoiries respecte les exigences légales (confirmation de jurisprudence). Des éléments de fait qui figurent au dossier et le comportement des parties suffisent à imputer aux parties une volonté d'autoriser les cessions de droits de préemption (ANL). http://www.lawinside.ch/1358/

TF, 12.08.2023, 8C_387/2022*

Devoir de renseigner du candidat à l'embauche : quid des problèmes de santé ?

Lors du processus d'embauche, une candidate doit renseigner l'employeur de troubles à la santé dont elle souffre seulement si ces troubles ont un impact sur l'aptitude au poste à repourvoir. De façon analogue, des questions sur l'état de santé de la candidate ne sont admissibles que si elles sont en lien de connexité avec l'aptitude au poste. Néanmoins, si le processus d'embauche prévoit un examen médical, il peut être raisonnablement exigé de la candidate qu'elle informe le médecin-conseil de l'employeur d'une maladie chronique qui pourrait affecter sa capacité de travail sur le long terme (SS). http://www.lawinside.ch/1365/

LawInside.

TF, 11.09.23, 4A_263/2023*

Compétence du tribunal de commerce et procédure applicable à des prétentions formées après la fin d'un bail

La procédure simplifiée n'est pas applicable, au sens de l'art. 243 al. 2 let. c CPC, aux actions ayant pour objet des prétentions pécuniaires formées après la fin d'un bail, en dehors d'une procédure en consignation, en protection contre les loyers et fermages abusifs, en contestation de la résiliation ou en prolongation du bail (IB). http://www.lawinside.ch/1380/

TF, 25.09.2023, 4A_428/2022*

La déclaration de compensation devant le Tribunal fédéral

Pour qu'une objection de compensation soit prise en compte par le Tribunal fédéral, elle doit avoir fait l'objet d'une déclaration devant une instance précédente (ANL). http://www.lawinside.ch/1382/

Proposition de citation : SIMONE SCHÜRCH, Rétrospective en droit des contrats 2023,

http://www.lawinside.ch/contrats23.pdf

Lien de téléchargement : http://www.lawinside.ch/contrats23.pdf